



Droits de visite pour mes enfants

Par **fabrous**, le **12/05/2009** à **18:09**

Bonjour,
je suis papa de 2 enfants et suis divorcé, mes enfants habitent chez leur mère et j'ai beaucoup de mal pour les voir entre 2, on est à 600 mètres les uns des autres, je vais de temps en temps leur dire bonjour à la sortie des classes, mais aujourd'hui je me suis rendu compte que leur beau père surveillait la sortie des classes (mon fils est au collège) ma question est : sachant que bien sur il n'y a aucune interdiction de quoi que ce soit à mon égard, peut t-on juridiquement m'interdire de passer à la sortie comme je le fait ?

je vous remercie

Par **Tisuisse**, le **12/05/2009** à **18:16**

Bonjour,

La réponse est NON, on ne peut pas vous l'interdire dans la mesure où votre attitude, vos paroles ne portent pas préjudice ni à l'enfant ni à son entourage. De plus, je vous rappelle que c'est vous, et vous seul pour le moment, qui partagez avec la mère de vos enfants l'autorité parentale. Le "beau-père" pourrait se voir poursuivi par vous s'il vous en empêchait.

Cela étant, à votre place, je ferait un courrier au JAF pour obtenir son aval sur les visites à ces moments là.

Par **fabrous**, le **12/05/2009** à **20:15**

Re bonsoir,
merci pour ces renseignements précieux, Monsieur a refusé que je sois présent à un cours de judo en avril, quand il m'a vu il a fait faire demi tour aux enfants.
merci encore